

18 octobre 2016

Madame la Rectrice,
Cher·es collègues,

Nous commencerons cette déclaration préalable en soulignant notre inquiétude croissante face aux discours malsains et malhonnêtes portés sur le système éducatif et ses agent·es par de nombreuses personnalités politiques, allant de la caricature des pratiques pédagogiques qui dérangent l'ordre établi jusqu'à la désignation haineuse de coupables du meurtre d'une école qui n'a pourtant jamais existé. Aussi dangereuse est la recherche de recettes miracles, de techniques infaillibles pour faire réussir les élèves, de l'enseignant parfait, car elle fait fi des contextes, des histoires, des interactions humaines. Au beau milieu de ce fatras médiatique, il est finalement bien peu question de nos élèves et encore moins de nos métiers et des conditions de travail des personnels. Ainsi, encore ce matin, on confond — ou bien on feint de confondre — difficulté d'organiser les remplacements des enseignant·es et absentéisme.

Dans le même ordre d'idée, les questions de sécurité sont, même au sein de nos établissements, traitées sur des représentations et des postures et bien peu confrontées aux réalités. Nous n'ignorons pas les dangers qui pèsent sur nos écoles et établissements. C'est bien pourquoi la « culture de la sécurité » ne devrait pas se résumer à un slogan destiné à rassurer dans un discours de pré-rentree, ni se transformer en obsession anxigène par définition inefficace. Pour nous, elle se construit au sein des lieux et collectifs de travail au quotidien, à travers la mise en place de procédures de prévention, d'exercices répétés, concertés et maîtrisés, mais aussi par le fait de ne pas renoncer à ce qui fait de l'école un lieu accueillant et ouvert, dans lequel la première sécurité est de pouvoir venir travailler ou apprendre dans un environnement stable et serein.

Avant d'aborder les points mis à l'ordre du jour, nous voudrions revenir un instant sur la réforme du socle commun.

Nous souhaitons dans un premier temps attirer votre attention sur le caractère ubuesque des conditions de mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation : le report de la formation, sa transformation de fait en temps de travail sans véritable cadrage ni moyens pour faire intervenir des experts, sa convocation un mercredi veille de vacances puis son report, le fait que les outils numériques de suivi ne soient pas opérationnels donnent aux collègues et aux familles un sentiment de flottement qui les met dans une position très délicate.

Toujours autour de la mise en place de cette réforme, nous vous alertons aussi fortement sur la situation des formateurs et concepteurs de formation pour la partie numérique. Même si des sessions de sensibilisation ont été tenues ces derniers mois, nombre de collègues sollicités tardivement n'a pas bénéficié d'une véritable formation de formateurs. Soumis à un calendrier à marche forcée et livrés à eux-mêmes pour ce qui relève des aspects logistiques, ils sont de plus confrontés à des effectifs insurmontables quand il s'agit de former à des outils techniques. Et la charte des formateurs, qui n'a pas été discutée avec les organisations syndicales, vient confirmer que ce travail n'est que peu reconnu...

Conséquences désastreuses : certain-es s'épuisent à colmater les brèches au détriment de leurs équilibres professionnels voire personnels, d'autres renoncent à leur décharge voire à animer les formations.

D'une manière plus générale, l'épuisement des troupes est évident déjà quelques semaines après la rentrée, au vu des nouveaux programmes à appliquer sur tous les niveaux, les nouveaux dispositifs à mettre en place sans qu'aucun temps de concertation ait été intégré aux services, les formations à distance qui permettent de ne pas s'absenter des classes mais qui engendrent une augmentation substantielle du temps de travail sans qu'aucune des autres charges ne leur soit, même temporairement, retirée.

Pour en revenir aux sujets mis à l'ordre du jour de ce comité technique de rentrée, nous nous concentrerons dans cette déclaration préalable sur la question de l'enseignement professionnel, les autres points seront abordés dans le cours des discussions.

Une remarque tout de même. Dans le second degré, nous déplorons, encore une fois, et malgré les efforts budgétaires consentis par le gouvernement, le recours massif aux heures supplémentaires, les refus d'accorder des indemnités pour mission particulière en décharge, avec des moyens en-deçà des besoins et une gestion fort peu transparente dans certains établissements, alors même que le passage en conseil pédagogique et en conseil d'administration est une obligation.

Pour en revenir à la voie professionnelle, nous constatons comme vous une baisse des demandes d'entrée en lycée professionnel, et nous ne nous en réjouissons pas. Nous regrettons le manque d'anticipation des effets de la fin du redoublement, mesure positive à nos yeux mais dont toutes les conséquences n'ont pas été envisagées, y compris en termes de flux, mais nous dénonçons également un regard encore très stigmatisant sur ces filières y compris en notre sein ce qui, bien involontairement sans doute, favorise la reproduction des inégalités sociales au lieu de donner toutes leurs lettres de noblesse aux enseignements et aux métiers proposés.

La réponse ne devrait pas être, comme nous pouvons le craindre à la lecture des documents préparatoires, de restreindre encore davantage l'accès aux secondes professionnelles ou de pousser à un passage en seconde générale par défaut, mais bien de faire en sorte que le travail d'orientation échappe aux représentations faussées et aux hiérarchies implicites, et que les moyens soient mis en œuvre pour faire de tous lycées professionnels des lieux de réussite. De ce point de vue, le signal donné par la manière dont est (mal)traitée notre carte des formations académiques est désastreux, et nous ne pouvons nous en satisfaire.

Pour le Sgen-CFDT,
Nathalie Noël